Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 22 (1884)

Heft: 11

Artikel: Chez mon futur : [suite]

Autor: Audeval, Hippolyte

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-188181

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

T'cinlévâi pî avoué ta lotta!

Cein n'est pas bio dè djurà; et cliào que lo font, dévetront bin tâtsi dè sè corredzi; kà à quiet cein lào sai-te? Cein lè dégonclliè, se diont; mà aprés? n'est pas dè tant teimpétà aprés cein que ne vo va pas que cein pao férè tsandzi lè z'afférès. Quand vo djurà aprés on bounosè que vo z'a prâi onna dzenelhie, cein ne vâo pas la férè reveni, et quand vo sacrameintà aprés lo protiureu, ne vâo pas avâi mé dè pedi ein aprés.

Mà lài a djurà et djurà, et lài a dài galés petits djurémeints qu'on dit sein étrè ein colére et sein peinsà à mau, quand cauquon fà oquiè dè risiblio. L'est dinsè qu'on oût prào soveint derè: T'einlévài pî avoué ta lotta! que vo ne sédè petétrè pas dè iô cein vint? Eh bin mè vé lo vo derè.

Parait que dè tot teimps la mouda dè sè bailli oquiè âo bounan a existâ; que ma fâi l'est 'na prâo bouna mouda po clliâo à quoui on baillè, tandi que po clliâo que dussont bailli, l'est on autro afférè.

Dâo teimps de Gueyaumo Tè, que lè petits cantons aviont onco dâi bailli po lè gouvernâ, lè pàysans lâo portâvont adé oquiè lo matin dâo bounan; et ma fâi coumeint n'aviont pas grand boutequès per lé po atsetà oquiè dè galé et que l'étài on bocon liein po veni choisi cauquiè bibi pè lo bazâ vaudois, cliao bravo Suisses baillivont tot bounameint dè cein que l'aviont per tsi leu : dè la fruita. Adon à n'on bounan iô l'aviont rappertsi on part de lottâ dè pommès, dou âo trâi croubelions dè peres-colliâ, et cauquiès panérâ dè setsons et dè chenetses, s'agessâi dè cein portâ âo bailli, qu'étâi cé certain Guieslai qu'a z'u pe tâ maille à parti avoué Gueyaumo Tè. Lo matin dâo premi dè janvier, s'eimbautsont don on part dè leu per tsi lo bailli. Y'avâi ti lè municipaux: Waltre Froust, Stoufacre (pas lo Samuïet, mâ cé que lâi desont Verne), lo valet à Méqueta, et lè z'autro. Quand sont vai lo tsaté, Waltre Froust qu'étâi lo mé aleingà et que portâve onna lottà dè renettès, eintrè lo premi; mà coumeint l'avâi met dâi chôqués nâovès que n'aviont pas onco étâ ferrâïès, à l'avi que l'eintrè dein lo pâilo ique iô étâi lo bailli, et que vâo férè 'na revereince, son pî ludzà su lo pliantsi que lequâvè coumeint la gliace, et ein vollieint sè rateni ye fe dâi tolès cabriolès que sa lotta sè vouedà à màiti et que lè pommès alliront regattà tantquiè per dézo lo lhi et lo gardaroba, que y'ein eut méma iena qu'épécllià l'assiéta âo tsat et tota la soupa sè toumâ que bas.

— T'einlévâi pî avoué ta lotta! lâi fe Guieslai ein vayeint son pliantsi tot coffo; mâ quand ve que l'autro étâi prâo capotisâ dè tot cein, ne bramâ pas mé et lè remachà dè cein que lâi apportâvont.

Quand clliào bravo Suisses furont que dévant po sè reintornà, l'ein euront po cinq quarts d'hâorè à recaffà, kà l'aviont z'u bin dâo mau de sè rateni dévant lo bailli, et se miront à couïenà cé pourro Froust. T'einlévâi pì avoué ta lotta! se lài firont tot dâo long dào tsemin et ein aprés, quand redévezàvont dè cein, et l'est du adon qu'on sè sert dè cé dzurémeint.

Curieuse statistique du divorce.

M. Bertillon, statisticien bien connu en France, a donné récemment, à Paris, une conférence très intéressante sur la démographie du divorce. Dans son travail, il détermine la quantité de divorces ou de séparations pour 1000 mariages, dans les différents Etats. En Ecosse, en Russie, en Finlande, en Italie, la moyenne est de 1 à 5 pour 1000. Viennent ensuite la Suède, la Norwège, les Pays-Bas, le Wurtemberg, la Hongrie, la Roumanie, où la moyenne est de 6 à 10. Enfin, le Danemark, la Suisse, la Saxe, les Etats-Unis, où la proportion s'élève de 11 à 28 pour 1000.

Les recherches de M. Bertillon constatent qu'il n'y a aucune relation entre ces chiffres et les lois de chacun de ces pays. La raison des divorces ou séparations est plutôt dans les mœurs.

En Suisse, où les observations statistiques sont les plus contrôlées, pour 100,000 mariages, il y a 283 séparations entre époux protestants, 73 entre époux catholiques, 630 entre mari protestant et femme catholique, 582 entre mari catholique et femme protestante. Ces différences énormes s'expliquent par l'hétérogénéité de mœurs qui correspond aux divers cultes.

Presque toujours, 9 fois sur 10, le divorce est demandé par la femme. D'autre part, les gens qui ont des enfants, divorcent beaucoup moins que ceux qui n'en ont pas. C'est ainsi qu'en France, sur 100,000 ménages, 61 séparations ont été obtenues par des ménages sans enfants et 16 seulement par des ménages avec enfants.

C'est entre époux de 20 à 30 ans que les divorces sont les plus fréquents. Ils atteignent 284 sur 100,000. Entre époux de 30 à 40 ans, ils ne sont plus que de 240; de 175 entre époux de 40 à 50 ans; de 98 entre époux de 50 à 60 ans; de 55 entre époux de 60 à 70.

M. Bertillon remarque en passant que les veufs, maris ou femmes, ont une tendance au mariage beaucoup plus grande que les célibataires, 421 au lieu de 99 pour 1000, pour la période de 25 à 30 ans. Les divorcés occupent une position intermédiaire. Ils ont donc plus de dispositions au mariage que les célibataires.

CHEZ MON FUTUR

II

Une grande différence existait entre le frère et la sœur. Olivier était grand, robuste comme sa mère. Il n'était pas encore majestueux comme elle, car il n'avait guère que vingt ans, mais il avait déjà des commencements de prestance, et, malgré la fougue de la jeunesse, on le surprenait parfois dans des attitudes imposantes, pleines de noblesse et de bienveillante dignité.

Emmeline, au contraire, était petite, mince, vive comme un oiseau, et tenait beaucoup de défunt monsieur son père Tout en elle était esprit, feu et flamme. Ce qu'elle avait de plus remarquable, c'étaient deux grands yeux bleus, à la fois audacieux et timides. Timide et audacieux aussi était son caractère et cet heureux mélange la rendait adorable.

En arrivant devant le petit grenadier, Olivier fit un geste de contrariété.

- Mais c'est un arbre, dit-il.
- Un arbuste, mon frère.
- Et il nous faut emporter ça! Nous aurons l'air d'aller souhaiter la fète à quelqu'un.
 - Où est le mal?
- Ma mère n'y a pas réfléchi; si nous prenons le coupé bleu ou la victoria, il n'y aura pas de place pour ce grenadier.
- Ne pouvons-nous faire venir un fiacre, avec une galerie où se mettent les malles quand on part en voyage?
- Et nous traverserons tout Paris avec cet arbre sur nos têtes! Merci. Je vais le faire porter par un ou deux commissionnaires.
- Ce n'est pas la ce que maman nous a recommandé, Olivier.

Puis Emmeline ajouta:

— Les bonnes gens portent leurs cadeaux eux-mèmes, et ils ont raison. Cela en double le prix. Pourquoi ne ferions-nous pas comme les bonnes gens? Ma tante n'en sera que plus flattée, si elle voit que nous avons pris un peu de peine à cause d'elle.

Olivier s'éloigna en silence, comme pour consentir à ce que voulait sa sœur, sans avouer toutefois qu'elle avait raison.

Emmeline le rejoignit bientôt.

Nous allons donc sortir tous les deux, reprit-elle d'une voix un peu émue. Ce serait une bien belle occasion...

- Pour ?

Emmeline n'osa achever.

- Tu voudrais faire un tour au Bois?
- Non.
- Visiter quelques magasins?
- Non plus.
- Tant mieux, car je ne saurais t'y mener. J'ai le temps, cependant, mais saisis bien la nuance, ma chère, et tu verras que ce ne serait pas convenable. Un frère, à moins de n'avoir plus ni père ni mère, ne conduit pas sa sœur en promenade. Ce n'est pas l'usage. Te conduire tout simplement chez notre tante, c'est différent. Et encore, il a fallu une circonstance bien solennelle pour que ma mère me conflât cette mission et ne revint pas en personne te chercher.
 - N'y pensons plus, dit Emmeline.

Puis elle laissa tomber ces mots de sa voix la plus douce :

- C'était une occasion admirable... J'aurais voulu aller voir les tableaux de monsieur de Boisricheux.
 - De ton futur?
 - Oui.
- Tu aurais voulu aller chez ton futur !... En son ab-
- Tu es folle, ma bonne petite. Allons, rassure-toi; je n'en dirai rien à ma mère ni à personne.
- Et moi, répliqua Emmeline, puisque tu me refuses, jamais je n'épouserai monsieur de Boisricheux. Entends-tu bien? Jamais!
 - Oht On dit cela...

Emmeline n'écoutait plus. Tout entière à ses pensées, elle ajouta avec animation :

- C'est un caprice, soit! Mais jamais on n'a vu un frère ne pas satisfaire un caprice de sa sœur, lorsque ce caprice n'a rien d'absolument répréhensible. Et d'ailleurs, c'est plus sérieux que tu ne le crois. On désire me marier. Pourquoi avec le vicomte de Boisricheux plutôt qu'avec un autre?
 - Il est mon ami.
- Mais est-ce que je le connais, moi! Tous ces prétendants qu'on fait défiler sous mes yeux, sont tous charmants, riches, bien élevés, irréprochables. Et après? Des informations exactes, intimes, qui m'en donnera?

Monsieur de Boisricheux est ton ami. S'il avait des côtés faibles, tu les dissimulerais avec soin. Quant à ma mère, elle est si bonne, si indulgente, qu'il faudrait que les défauts du vicomte lui sautassent aux yeux pour qu'elle s'en aperçût. L'essentiel pour elle est que son gendre soit de son monde. C'est beaucoup, sans doute, mais est-ce assez? J'ai pris pour prétexte les tableaux du vicomte. Je ne les eusse seulement pas regardés. C'est lui et non pas des toiles peintes que j'aurais voulu connaître, étudier, chez lui, dans sa demeure, dans ces mille détails, où le caractère et les habitudes se révèlent. Tu trouves que c'est là une idée folle. En bien, c'est la mienne. Tu ne veux pas t'y prèter; tant pis pour le vicomte, je ne l'épouserai pas.

Emmeline disparut au détour d'une allée et courut se réfugier dans sa chambre. Olivier l'y suivit, afin de lui faire entendre raison. Mais après une conversation de trois quarts d'heure, le frère et la sœur sortirent ensemble, prirent un fiacre dans la rue, et Olivier donna au cocher l'adresse du vicomte de Boisricheux, tandis qu'Emmeline dissimulait tant bien que mal un sourire de triomphe.

(A suivre.)

Cueilli au pilier public d'une de nos petites villes :

« Jeudi prochain, à 2 heures de l'après midi, il sera procédé à l'adjudication de la location des boues et immondices publiques, par un membre de la Municipalité qu'on devra racler proprement, assisté de l'huissier, provenant des égoûts de la ville. »

La livraison de février, de la Bibliothèque Universelle et Revue Suisse contient les articles suivants:

Questions ouvrières: participation et coopération. —
I. Le régime de la participation, par M. Arvède Barine.
— (Feuilles d'automne. — Nouvelle, par Mme Jeanne Mairet. — L'Amérique du Sud, depuis Panama jusqu'au cap Horn, par M. V. de Floriant. — Madame d'Epinay à Genève. (1757-1759), par MM. Lucien Perey et Gaston Maugras. (Seconde partie.) — Des droits de la femme. — De la condition de la femme mariée en Angleterre d'après la nouvelle legislation de 1882, par M. Ernest Lehr. — La marche nuptiale. — Nouvelle de M. Bjærnstjerne Bjærnson. (Troisième et dernière partie.) — Chroniques parisienne, italienne, allemande, anglaise, suisse, scientifique et politique. Bulletin littéraire et bibliographique. Bureau chez Georges Bridel, à Lausanne.

THÉATRE. — On nous annonce pour demain la représentation d'une pièce à grand succès, pleine de gaîté et de jolis couplets, dans laquelle figurera, pour la dernière fois, le corps de ballet que nous avons tant applaudi ces derniers temps:

Les Canotiers de la Seine grand vaudeville en 5 actes.

M. Vivier, le désopilant interprète de Blount, dans Michel Strogoff, jouera le rôle de Folichon.

Au 3e acte, la Fète des canotiers, danse par MMmes Langhui et Vaccaro et les dames du corps de ballet.

La Gigue, dansée par MM^{mes} Langhui et Vaccaro. Puis *Grand quadrille* par tout le corps de ballet. Bureau à 7 1/2 h. — Rideau à 8 heures.

L. Monnet.

IMPRIMERIE HOWARD GUILLOUD & Cie.